

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que le **projet de plan d'aménagement particulier « 30, ROUTE D'ARLON»** présenté par le bureau PAPAYA SA pour le compte des consorts KAYSER, portant sur les fonds inscrits au cadastre de la commune de Strassen, section B, sous les numéros 138/4317, 138/4318, 138/4272, 138/4270 et 138/4267 et prévoyant la construction d'un maximum de 8 logements de type collectif ainsi que d'un maximum de 470 m² de surface brute de bureaux

approuvé par le conseil communal en sa séance publique du 21 juillet 2022, conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

a été approuvé par le ministre de l'Intérieur, en date du 20 octobre 2022, sur base de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 précitée.

Strassen, le 8 novembre 2022

le Bourgmestre,

le Secrétaire,

Certificat de publication

Il est certifié que le présent avis, a été publié et affiché en bonne et due forme à partir de ce jour.

Strassen, le 8 novembre 2022

le Bourgmestre,

le Secrétaire,